

# **REGLEMENT CORRIDA DE SAINT FLOUR**

L'association Sport Nature du Pays de Saint-Flour, associée à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports, organise le Samedi 20 décembre 2014, à 16 heures, la course à pied : « La Corrida de Noël » à Saint-Flour, ville basse

## **PROGRAMME, HORAIRE ET PARCOURS**

En prologue de la course officielle, l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports propose des épreuves gratuites sans classement pour les jeunes à partir de 5 ans. A partir de 14 h 30, cette épreuve d'une distance inférieure à 2 kilomètres dénommée 'LA KID'S' est décomposée pour trois catégories d'âges, de 3 à 5 ans, de 6 à 9 ans et de 10 à 11 ans. 'La FOOTING' est une épreuve non chronométrée ouverte au même moment que la compétition. La Footing s'adresse pour des sportifs entraînés à partir de 12 ans désirant s'étalonner avec les coureurs, elle est gratuite et ne fait pas l'objet de classement. 'LA SPORTIVE' est une course chronométrée sur 6 km, elle est ouverte à partir de la catégorie cadet (coureurs nés en 1998 et 1999). Départ et arrivée sont situés place de la liberté du coté de la rue de la Vigière. Les inscriptions et retraits des dossards pour la course sportive se feront sur place de 14 h 30 à 15 h 30. Les organisateurs peuvent demander la présentation d'une pièce d'identité originale. Le départ est fixé à 16 heures, le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ à 15 H 50. Le parcours est tracé sur une boucle de 1,5 kilomètre majoritairement plate avec une petite partie cross facile.

## **CERTIFICAT MEDICAL / LICENCES**

L'épreuve course 'LA SPORTIVE' est ouverte aux licenciés et non licenciés. Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour participer à la course chronométrée.

## **ASSURANCES**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile MMA IRAD (numéro de sociétaire en cours). Les licenciés F.F.A. bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu pour cause de déficience physique et en cas de vol d'objets personnels.

## **DIVERS**

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée